



Deux enrichis : Aaron Hart et Nicolas Montour

Albert Tessier

Number 3, 1938

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1078871ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1078871ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tessier, A. (1938). Deux enrichis : Aaron Hart et Nicolas Montour. *Les Cahiers des Dix*, (3), 217–242. <https://doi.org/10.7202/1078871ar>

Deux enrichis:

Aaron Hart et Nicolas Montour

Par l'abbé ALBERT TESSIER.

Ce n'est pas l'admiration qui me dicte le sujet de mon article de cette année. Hart et Montour n'ont rien qui commande le zèle de ceux qui ne recherchent que des gloires dans les temps anciens.

Il m'a semblé utile tout de même d'évoquer ces deux brasseurs d'affaires qui tinrent une place importante dans la vie trifluvienne de la fin du XVIII^e siècle. Leur influence publique, le rang social où les éleva la « noblesse de l'argent », nous prouvent qu'ils furent des *dirigeants* de l'époque. Nous avons là une preuve de plus qu'il est impossible à l'historien d'oublier le rôle des facteurs économiques dans l'analyse du jeu des forces qui marquent les périodes diverses de l'évolution d'un pays.

Nicolas Montour vient d'ailleurs de connaître une certaine notoriété grâce à M. Léo-Paul Desrosiers qui a donné son nom au « héros » principal de son dernier voyage: *Les Engagés du Grand'Portage*. Aaron Hart prendra lui aussi rang dans notre littérature d'histoire, puisque M. Raymond Douville met la dernière main à une biographie légèrement romancée de ce personnage.

Un dernier fait justifie la présente étude: j'ai en mains les inventaires de Aaron Hart (1801) et de Nicolas Montour (1808 et 1810). L'occasion était belle d'évoquer, à l'aide de ces documents, le décor dans lequel vivaient les gens à l'aise au début du régime anglais.

J'aurais voulu m'en tenir à l'analyse sommaire des inventaires Hart et Montour, mais il faut bien présenter un peu les personnages en cause.

Aaron Hart réclame le mérite d'être le premier Juif établi au Canada, si mérite il y a! Ses origines sont assez confuses. Il nous suffit de savoir qu'il arriva au pays avec les armées d'Amherst. On prétend même qu'il commandait un groupement militaire personnel: les Hart Rangers. Sulte dit qu'il était payeur des troupes anglaises. Il possédait sans doute du bien mais, en hébraïque de race, il n'entendait pas se contenter de ce qu'il avait! Très vite, avec l'instinct héréditaire d'Israël, il diagnostiqua les possibilités de la région trifluvienne. Des trois gouvernements du pays, Trois-Rivières était le moins développé, le plus languissant. Dans le désarroi de l'après-conquête, il devait être facile d'y prendre le contrôle absolu de la vie économique. Les compétiteurs les plus dangereux et les plus affamés s'étaient précipités sur les villes de Québec et de Montréal. Aux Trois-Rivières, Hart aurait le champ libre. Dès 1761, il loue un magasin. En 1762, le rapport d'un incendie désastreux attribue au sieur Aaron Hart une perte de plus de \$2,000. Ce montant indique que le magasin Hart avait pris très vite de l'importance. Ce qui ne pouvait lui nuire, Hart était en excellentes relations avec les chefs du pays: en 1763, Haldimand le nomma maître de poste, situation qu'il occupa durant sept années.

Le commerce de gros ou de détail ne suffisait pas à l'activité et aux ambitions de Hart. Il y joignit la traite des fourrures et l'achat des immeubles, des terres... et même des seigneuries! Dès 1764, il commence à s'assurer la possession de lots bâtis en ville. Comme il a de l'argent sonnante, il se fait prêteur, avec de fausses allures de bienfaisance publique. Il prête un peu à tout le monde, moyennant intérêt et garanties! Les seigneurs qui continuent de mener la vie large ont recours à ses bons offices: les Niverville, les Courval, les Drouet de Richerville, etc... accumulent les emprunts. Hart donne de la corde, juste assez pour entrer en possession, à bon compte, d'importantes étendues de terres seigneuriales.

Heureux en affaires, habituellement trop avisé pour s'engager dans des aventures risquées, Hart se fit tout de même rouler lors de l'invasion américaine. Il joua carte double, fournissant, pour du

comptant solide, des vivres et des marchandises aux troupes anglaises; d'autre part, en retour du papier-monnaie sans valeur des Américains, il avança des articles divers aux armées ennemies. La loyauté comporte des accommodements! Mais, une fois retournés chez eux, les voisins oublièrent d'honorer leurs billets. Et Hart dut enregistrer une perte de \$1064.00... que les Américains lui doivent encore, sans parler des intérêts composés depuis 1775!

En quarante années de travail tenace, Hart avait réussi à mettre la main sur presque tout le commerce et l'industrie du gouvernement des Trois-Rivières. Il initia ses quatre fils, Moses, Ezékiel, Benjamin et Alexandre, dont il fit ses associés commerciaux, à l'exception d'Alexandre qui devait tenter fortune à Montréal. A sa mort, Hart pouvait se vanter d'être le personnage le plus puissant entre Québec et Montréal.

La gentry trifluvienne lui avait accordé le privilège exceptionnel de l'admettre dans ses rangs. Ses quatre fils continuèrent une oeuvre si bien lancée. John Lambert signale, en 1808, que les trois frères Hart, Moses, Ezékiel et Benjamin, contrôlent tout le commerce. Ils possèdent chacun leur magasin, détiennent d'importantes propriétés, râflent les fourrures, fabriquent et vendent de la bière, achètent la potasse et la perlasse, gèrent des moulins à scie, etc... Signe suprême de la puissance des Hart, l'un d'eux, Ezékiel, fut élu à deux reprises député des Trois-Rivières! C'était probablement le premier Juif-député de tout l'Empire... La Chambre le reçut fort mal et l'empêcha de siéger. L'Empire a évolué depuis... Aaron Hart mourut le 28 décembre 1800, à l'âge de 76 ans.

Nicolas Montour a ceci de commun avec les Hart qu'on ne connaît pas ses origines exactes, qu'il gagna des milliers de dollars dans le trafic des fourrures, qu'il posséda une distillerie (à Montréal), acheta une seigneurie (à la Pointe-du-Lac) et siégea au Parlement comme député (Saint-Maurice, de 1796 à 1800).

Nicolas Montour était protestant. Il était probablement né dans la région de Détroit vers 1760. Un projet d'accord du 27 janvier

1784, d'où sortit la célèbre compagnie de traite du Nord-Ouest, signale sa présence dans l'Ouest pour le compte de Benjamin et de Joseph Frobisher. Les promoteurs de la compagnie, les deux Frobisher, Simon McTavish, Grant & Blackwood, Holmes & Grant, George McBeath, offraient à Nicolas Montour et à Patrick Small, employé dans le Nord-Ouest, lui aussi, de s'associer à eux dans la nouvelle compagnie. La mise de fonds comportait seize actions de \$2,000 chacune. Montour accepta et conserva deux actions jusque vers 1790, alors qu'il vendit ses intérêts dans les pelleteries, pour venir à Montréal tâter du commerce des spiritueux. A Montréal, Montour mena la vie large en compagnie des barons de la fourrure. Il fut un des premiers membres du pittoresque *Beaver Club*. En 1794, il se porte acquéreur de la Montreal Distillery.

Un peu stabilisé, Nicolas Montour convola avec Geneviève Wills, devant un ministre anglican, le 17 février 1798. Le marié déclara l'âge relativement peu élevé de 38 ans; la mariée avait 21 ans. Le contrat porte qu'il n'y aura pas communauté de biens, « dérogeant à cet égard à toutes les lois, coutumes et usages contraires, et spécialement à la coutume de Paris jusqu'ici suivie en ce pays. » Montour donnait à sa femme « quarante mille livres ou chelins de vingt copres (environ \$8,000) de douaire préfix à une fois payer et sans retour », et il lui assurait en plus une rente viagère de quatre mille livres par an (environ \$800.), « payables par chacun an à la dite Demoiselle future épouse sa vie durant à compter du jour et heure du décès du dit Sieur futur Epoux. » Geneviève Wills était catholique. Ses témoins au mariage sont tous des Canadiens assez marquants: Emmanuel de Longueuil, Louis Dunière, le juge Pierre-Louis Panet, etc.; les témoins du marié se recrutaient parmi les « brasseurs d'affaires »: James McGill, Isaac Todd, Joseph Frobisher et Alexander Henry.

En 1795, Montour s'était porté acquéreur, pour une quinzaine de mille dollars, de la seigneurie de la Pointe-du-Lac et d'une partie du fief Gatineau. En 1797, il acheta une partie du fief de Pierreville; l'année suivante, il ajouta une autre seigneurie à ses biens fonciers,

celle de Rivière-David, qu'il céda d'ailleurs cinq ans plus tard à l'honorable William Grant pour une somme de \$5,000. (Quatre lieues carrées de terre!)

Nicolas Montour approchait la quarantaine lorsqu'il se décida de prendre au sérieux son rôle de seigneur de la Pointe-du-Lac et de député de Saint-Maurice. Il avait fait construire un manoir qu'il vint habiter avec son épouse à la fin de l'année 1799. En plus de sa belle résidence seigneuriale, Montour avait doté son domaine de moulins à scie et à farine. Il eut même des vellétés de se lancer dans l'exploitation des gisements de minerai de la Pointe-du-Lac, comme en fait foi une annonce de *la Gazette de Québec* du 22 mai 1806. A noter que l'anglifié Montour avait baptisé sa seigneurie du nom de Woodlands. Voici le texte en question, que j'emprunte à une étude de MM. Fabre-Surveyer et Francis-J. Audet:

« La Compagnie à l'effet de bâtir des Forges et Fourneaux à fondre de la mine de fer à Woodlands, fait savoir à ceux qui pourraient fournir de la pierre à chaux et de la pierre de grès blanc à gros grain, rendu au ruisseau du bord du lac St-Pierre, appelé le pont de bois; d'envoyer à Nicolas Montour, écuyer, sur le lieu de leurs propositions du prix et de la quantité de chaque qu'ils pourroient livrer; il est autorisé de contracter à ce sujet. »

Il était bien tard pour se lancer dans de telles entreprises. Bien que jeune encore, Montour était physiquement ruiné par la vie menée jusque-là. Nicolas Montour décéda au milieu de l'année 1808. Si l'âge donné à son mariage est exact, l'ancien traiteur des pays d'en haut n'avait que quarante-huit ans.

On a laissé entendre qu'il mourut pauvre. L'analyse de son inventaire nous renseignera. Ceux qui soutiennent qu'il mourut ruiné s'appuient sur le texte suivant de Lambert (1813): « Il aurait pu avec de la prudence accroître sa fortune; mais son train de vie et ses dispositions généreuses ne lui permirent pas d'augmenter son capital. Sa maison, située sur une route fréquentée, devint le rendez-vous de ses nombreuses connaissances qui y trouvaient toujours table mise.

En peu d'années, il ne lui resta rien de sa brillante fortune et il vit peu à peu disparaître ses nombreux amis des jours prospères. » Lambert note que Montour s'était retiré de la traite des fourrures avec un magot d'une centaine de mille dollars.

Cette double esquisse nous a présenté à grands traits les deux personnages dont je veux analyser la situation matérielle au moment de leur décès. Examinons ensemble les inventaires où se trouvent énuméré en détail ce que laissaient aux leurs ces deux « faiseurs d'argent ».

Commençons par Hart: il vient en tête par ordre de chronologie et d'importance. Le simple énoncé de ce qu'il laissait couvrirait au moins la moitié du présent *Cahier des Dix*. L'inventaire de ses biens commença le 14 janvier 1801, sous la direction du notaire Joseph Badeaux. Les deux premiers jours, les enquêteurs durent se croire transportés en pays fabuleux. Ils passèrent des heures à ouvrir des coffres et des sacs dont le contenu en *argent monoyé* aurait ébahi le pirate le plus blasé en fait de trésors. Dans une petite chambre à coucher, discrète et obscure, Aaron Hart avait caché soigneusement dans une valise et dans un coffre de fer 28 sacs ou paquets de pièces de toute dénomination. Plus de \$15,000. (3,660 livres) en argent dur! Les beaux moments de volupté pour un avaro, que de pouvoir palper et faire tinter ces pièces sonnantes et trébuchantes! Les piastres d'Espagne dominaient; il y avait aussi des piastres françaises, des portugaises, des doubles louis d'or, des aigles américains, des guinées, des doublons, etc... Mais, il vaut mieux citer le texte:

PREMIEREMENT a été représenté dans une petite chambre à couché, une valise, contenant l'argent monoyé laquelle valise a été scellé volontairement par les dites parties après le décès du dit Sieur Aaron Hart, par les dits parties et les dits scellés levés pardevant nous, et a été à la requisition des dites parties entré au présent Inventaire, et dans laquelle valise s'est trouvé les Espèces qui suivent savoir:

quatre sacs, contenant chacun quatre cent piastres d'Espagne, Nos 1, 2, 3 et 4 fait quatre cents livres courant ci 400

Six autres Sacs, contenant cinq cents piastres d'Espagne, chacun: Nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10, et paraph J. B.—formant sept cent cinquante livres du dit cours, ci 750

Un autre sac contenant en piastres et compris une portugaise, la somme de cent quatre livres trois chelings et cinq pencees courant, No 11, ci 104 3 5

Un coffre de fer, dans lequel s'est trouvé les Espèces suivantes, savoir:

Trois sacs contenant quatre cents Piastres d'Espagne chaque, Nos 12, 13, 14 et marqué J.B.—400 Dollars, fait 300

Deux autres Sacs contenant cinq cents piastres d'Espagne chacun Nos 15, 16 marque J.B. 500 fait ci 250

Deux autres sacs, contenant trois cents piastres d'Espagne, Nos 17 et 18 fait ci cents cinquante livres courant ci 150

Un autre sac, contenant cent soixante deux piastres françaises, quatre vingt sept demi piastres françaises, neuf piastres d'Espagne, et une pièce de cinq livres No 19, formant ensemble cinquante huit livres dix neuf shellings et cinq pences ci 58 19 5

Un autre sac, contenant, cent vingt-quatre piastres d'Espagne, une piastre française, une pièce de trente une livre, six chelings et onze pence courant ci 31 6 11

Un paquet No 21 contenant cent cinquante piastres d'Espagne, cent huit demi piastres et deux piastres françaises, trois demi & trente sept pièces d'un chelings, quinze pièces de vingt six sols deux p de

cinquante sols, une pcs de quarante sols, cinq pièces de douze sols et deux pièces de vingt sols le tout formant cinquante six livres cinq shellin sept pence et demi	56	5	7½
Argent monoyé ci-contre	210	15	4½
Six cent huit pièces de trente sols vingt trois pièces de quarante sols et une pièce d'un cheling dans un sac attaché No 22 forme ci	39	19	4
	2140		

ATTENDU quil est quatre heures après-midi, nous avons cessé de vaquer et avons remis la prochaine vacation à six heures du soir
Et ont signé:

(Signé) Daillebout

(Signé) de lepine

(Signé) Dorothea Hart

" Robert Lester

" H. Hart

" E. Hart

" Charlotte Hart

" Benjamin Hart

" Henry Joseph

" Jh BADEAUX N.P.

Du dit jour (14 janvier 1801) six heures de relevée à la requisition et en présence que dessus a été procédé à la continuation du dit inventaire par l'entré de l'argent monoyé trouvé dans le dit coffre de fer ainsi qu'il suit:

Un sac de toile contenant deux cents soixante et demie Portugaises en or, quarante Guinées et six demi Guinées, pesé en bloc cent vingt sept once, dix gros et douze grains, suivant le poids suivi en cette province, fait la somme de cinq cent soixante cinq livres, onze chelings et dix deniers ci No 23 565 11 10

Un autre sac No 24, contenant cent quarante deux

portugaises & deux cent quarante deux guinées, pesée comme ci dessus cent vingt sept onces, et dix gros, valant cinq cent soixante cinq livres courant ci	565		
Un autre sac, No 25, contenant vingt huit guinées, cent huit demi guinées, trois Portugaises et quart de portugaises & un huitième, douze <i>mordores</i> et cinq aigles américains, le tout pesé en bloque trente un once, formant la somme de cent trente six livres dix neuf shelling et neuf pence ci.....	136	19	9
Un autre sac No 26, contenant quarante Double Louis D'or cinquante simple Louis dor vingt dou- blons, quatre demi doublons et neuf quarts dou- blons pesée en bloque cinquante trois once, trois gros, valant deux cent trente livres neuf chellings un denier et demi ci	230	9	1½
Dans un petit paquet en papier Six Demi portugaises, sept Guinées et demi, les grains compris valant vingt livres deux chelings un dernier ci No 27.....	20	2	1
	<hr/>		
	3,658	17	6
Deux piastres d'Espagne, une pièce de trente sols et un douze sol ci No 28		11	6
	<hr/>		
	3,659	9	

Les doigts presque endoloris d'avoir manipulé tant de métal précieux, les enquêteurs procédèrent à « l'entrée des dettes actives dues à la succession du dit Sieur Aaron Hart ». Deux créances se montant au chiffre global d'environ \$5,000 affectaient Lester & Morough et le sieur Claude Pratte. « Par les *Stocks* ou certificats des Etats-Unis de l'Amérique, un montant d'environ \$2,000., portant intérêt, la moitié à 3%, le reste à 6% ». Puis venait une liste assez

longue de gens dont les dettes allaient de \$5,000 à 75 sous. Cette liste aboutissait à un total dépassant \$15,000. J'y relève des noms qui montrent que les prêts de Hart atteignaient tous les lieux et toutes les catégories sociales: Moses, Ezékiel et Benjamin Hart reviennent souvent, preuve que le fondateur de la dynastie ne confondait pas les affaires tout court avec les affaires de famille; Nicolas Montour, Louis Labadie de Tonnancour, Louis Poulin de Courval, madame Godefroy de Tonnancour, Joseph Boucher de Niverville, le chevalier Lamirande, le grand vicaire Noiseux, le rév. Hubert, de la Baie, Modeste Pratte, Louis Guky, etc., représentaient la classe dirigeante dans ce tableau; puis venaient les emprunteurs ou acheteurs à crédit de condition plébéienne: Jean-Baptiste Desjarlais, Jean-Baptiste Tessier, Jean-Baptiste Paillé, Jean-Baptiste Perrault, tous de la Rivière-du-Loup; François Lemire, de la Baie; Jean Maillard, de Maska; Louis Gouin, de la Baie; Jean-Baptiste Lozeau, de Nicolet; Paul Duchaine, de Machiche; Etienne Leblanc, de Champlain; Nicolas Leclair, de Masquinongé; André Panneton, de Batiscan; plus quelques douzaines d'autres... Aaron Hart fut véritablement le banquier de la région trifluviennne, un banquier avant l'invention des banques au Canada!

Il y avait déjà cinq jours que Badeaux inventoriait chez les Hart, sous l'oeil vigilant des héritiers. Après le relevé des espèces sonnantes, des certificats, des obligations et des billets, le groupe passa à l'étude des marchandises accumulées dans les hangars et les magasins.

Il serait intéressant de chercher quelles étaient les marchandises en vogue vers 1800. Nous devons nous contenter d'une énumération incomplète. En tête de la liste, Badeaux met des « marchandises liquides »: quatre tonnes d'*esprit* de rhum, d'une contenance totale de 450 gallons; quatre tonnes de rhum, de 450 gallons; une tonne d'*esprit*, de 121 gallons; une pipe d'eau-de-vie de France, de 20 gallons; plus quatre tonnes *vides*, comme preuve que l'*esprit* ne dormait pas dans les barriques.

Après les boissons, le ruban. Le brave monsieur Badeaux en eut pour s'emplir les yeux! La liste énumère un assortiment de

quelques milliers de verges, où le vert semble dominer nettement; il y a aussi un peu de blanc et de noir, puis le tabellion, fatigué ou embarrassé, s'en tient à la mention: *ruban de couleur*. Avec le ruban, on trouve des pièces de *Padoue rouge*, des pièces de *Padoue* de soie, et des centaines de verges de dentelle, noire ou blanche. Et la liste des colifichets s'allonge sans ordre, mêlée d'articles hétéroclites: peignes d'ivoire, peignes de corne, poil de chèvre de soie, poil de chèvre de laine, *égrettes* de cuivre argentés, *bossettes* argentées, boules argentées, boucles, anneaux de fer ou d'argent, grappes de boutons à pierre verte, dés, cordons de soie, cordes de violon, cordons à chapeaux, épingles à chapeau, agraffes à souliers, 42 brosses à dents, loupes avec leur étui, lunettes avec leur étui, serrures de cuivre ou de fer, tirrebours, pentures, couteaux, gouges, fers à bouvet, 33 bouteilles de moutarde...

Le 24 janvier, dixième jour de l'inventaire, on continue l'examen des marchandises, en détaillant les pièces de drap noir, gris, viné, *drabe*, brun, barré, de *couleur mêlé*, etc...; on trouve aussi des pièces de flanelle verte (cette couleur était décidément à la mode vers 1800), de drap bleu, de molton bleue, de drap superfin, de casimir jaune ou blanc, de satin noir, de taffetas rouge ou *cramoisie*, de satin couleur aurore, de taffetas noir, de serge noire; aussi des verges de linon, de gaze blanche, piquée; des mouchoirs de mousseline noire, de gaze blanche à bord, des mouchoirs *rayés rouge*; des pièces de dentelle allemande; de la frange blanche; des couvertes, 1 point, 1½ point, 2, et 2½ points.

Dans un tableau fort disparate, se retrouvent des pièces ou des objets dont l'énumération nous rappelle qu'il n'y a peut-être pas autant de différence qu'on pourrait le croire entre les besoins et caprices de 1800, et les nôtres. Je cite un peu au hasard toujours, car la liste de Badeaux est terriblement mêlée: bas de laine, de soie, à homme ou à femme, bas de coton, de soie et coton rayé; glands blancs, *cramoisie*, *chamois*, etc...; deux pages de pièces de mousseline; des mouchoirs de soie rouge, pour la tête ou pour le col; des

shawls, des *bonnets de coton*, des menottes de laine noire; puis, de nouveau, à pleines colonnes, l'énumération des pièces de tissus divers: velours noir, toile grise, toile ouvrée; casimir barré, casimir à veste, *frappé à veste*; indienne; tavelle de différentes couleurs, tavelle tapis, mirais rouge; *frange couleur de chair*, frange verte, noire, rouge, etc.

Sur la fin du 26 janvier, l'horizon des enquêteurs s'enrichit un peu. Ils peuvent se distraire à compter des articles plus variés: « 27 fioles de juice de limon, 4 fioles de Bergamot, 11 fioles d'eau de lavandre, 10 onces de cantharide, cinq livres de corne de serf, 13 douzaines de rouleaux de pommade, six plattes de cire noire à souliers »; thé vert, alun, café; peinture blanche, bleue, verte; mastic; vitres; clous à couvrir, clous à cheval, à planche, à caisse; *teyeres*, beurriers, pot à lait blancs, *bolles de faillance*, assiettes creuses, assiettes *plattes*, sucriers bleus, sauciers bleus, pots à lait bleus, pots *coulorés, vers* (sic) à pattes, *sallières* de cristal, *gobblets* à gelée, verres en fer, bombes de fonte, tourtières anglaises et couvercles, une presseoir, des truelles, des hameçons simples et doubles; « *des souliers de cuir à femme de couleur* », des souliers de cuir à homme; des escarpins; des serrures; des *égouines*; des bèches; des faucilles, etc. L'intellectualité n'est pas tout à fait bannie de ce royaume utilitaire: « une douzaine de crayons d'ardoise, un paquet de cartes; trois *spelling book*; cinq rames de papier; deux rames de papier *foolscap*; une rame et demie de papier à lettre; »...

Cette énumération hétéroclite semblera peut-être fastidieuse. Lisons-là en laissant courir notre imagination et en essayant de reconstituer un peu l'atmosphère de ce grand *magasin général* d'il y a 138 ans, de même que l'atmosphère des foyers dont les chefs trouvaient là réponse à leurs besoins ou à leurs caprices. Lu avec cet esprit, l'inventaire le plus banal devient passionnant!

Après deux semaines d'inquisition dans les hangars et les entrepôts, comme dans le magasin, la petite troupe solennelle procéda à l'examen du foyer Hart. L'inventaire porte le détail du contenu de

neuf pièces ou chambres. Il nous permet de revoir de façon assez précise l'aménagement intérieur d'une maison de bourgeois cossu de l'époque 1800.

Dans la « grande chambre », Badeaux remarque d'abord un poêle Carron simple avec son tuyau de sept feuilles et les accessoires: cendrier de fonte, pelle et pince à tête jaune; au plafond, une paire de lustres de cuivre doré; aux murs, dix grands cadres avec leurs peintures, un petit cadre avec sa peinture, deux grands miroirs d'environ trois pieds de haut et une horloge avec sa boîte; aux fenêtres des rideaux de rattine rouge. Le mobilier est décrit sommairement: deux tables de mahogany à pliants, une table à cartes, une table avec le dessus en marbre; cinq jarres de porcelaine; un grand et un petit cabarets; six chaises de bois peintes en vert; sur le parquet, un tapis de cretonne. Mais il y a les armoires, deux armoires dont l'énoncé du contenu occupe plusieurs pages de texte. Dans la première: « deux douzaines de *gobblots* unis, trois douzaines et un tiers de *vers* (sic) à pattes, trente-quatre tasses et soucoupes de porcelaine bleue, seize tasses de porcelaine à aneau, » et j'en omets! L'autre armoire recèle divers articles et des argenteries: dix-sept tasses et soucoupes bleues, dix-huit assiettes plates, trente-cinq assiettes à dessert, cinquante-quatre assiettes plates de *faillance*, trois mugs bleu, sept pots de *faillance*, huit *bolles* à lait, deux *caraphes* de chopine, une *caraphe* de pinte, un panier à pain, etc. Sous le titre argenteries passent: deux *teyerras*, une cuillère à poudre, deux pots à lait, deux pinces à sucre, quatre cabarets à pied, deux grandes cuillères à soupe, deux... à ragoût, deux... à sauce; douze cuillères à bouche, quatre à sel, dix-neuf à thé, un pot d'argent pesant trente-deux onces, une *cafetière* pesant vingt-sept onces, etc. Dans la dite armoire on trouve également quatre chandeliers de cuivre, six pots d'étain, un panier à fruits, vingt *vers* découpé, quatre tasses à *costade*, vingt-quatre bouteilles, vingt-cinq vers à gelée, un quart de canelle, treize couteaux et fourchettes à manche blanc, quarante-six fourchettes et couteaux, six grands couteaux à découper, etc...

Dans le reste de la maison, Badeaux, qui semble attacher de l'importance aux poêles, trouve de quoi se satisfaire. Son inventaire porte mention de trois poêles doubles avec leurs feuilles de tuyaux et trois poêles de fonte avec tuyaux, ce qui, avec le Carron de la « grande chambre », porte à sept unités le système de chauffage domestique de messire Hart et des siens. Les vendeurs de bois de chauffage devaient se réjouir d'une pareille organisation !

Dans la plupart des pièces, Badeaux signale des *pintures* ou des estampes. Il aurait été intéressant d'avoir à ce sujet quelques précisions susceptibles de nous renseigner sur le niveau de culture des propriétaires. Le bon notaire aurait pu aussi penser aux chercheurs futurs lorsqu'il enregistra placidement : « deux valises pleines de livres ». Une liste des principaux titres n'aurait pas été de trop. Mais il faut bien nous résigner !

La liste des principaux articles de lingerie aurait rendu service aussi pour la reconstitution du décor humain de cette époque. Imperturbable, l'enquêteur note en bloc les valises pleines de hardes, onze morceaux de tapisserie, des pièces d'indienne bleu et blanc, ou blanc fleuri ; 75 verges de toile d'Irlande, vingt verges de mousseline cordé, etc...

Nous sommes mieux servis sous le rapport du mobilier et des ustensiles, les ustensiles de cuisine surtout. Des neuf pièces explorées, je me suis surtout arrêté à la « grande chambre ». Je pige au hasard quelques détails de l'équipement des autres chambres : un bureau double de mahogany, quatre chaises de mahogany, un lavoi et son banc de mahogany, une couchette de mahogany avec leur garniture, etc. ; une boîte à couteaux de mahogany, quatre chaises de windsor, cinq chaises empaillées, etc. ; une grande table de pin, une longue-vue, etc.

Les deux cuisines méritent un paragraphe spécial. Nos ménagères modernes pourront les comparer avec leur équipement actuel. Je m'en tiens toutefois aux principaux items : deux sauciers bleus, deux jattes, quatre assiettes vertes, trente-six assiettes de *faillance*, une

bolle blanche, un cabaret, une bombe de fer, un chaudron de fonte, une chaudière de cuivre, deux grandes chaudières sur un trépied, une scie de travers, deux grandes armoires contenant des provisions et divers pots à épices à l'usage de la maison, etc... La deuxième cuisine est mieux pourvue: deux tables de bois de pin, une paire de chenets de fer, un gaufrier, huit marmites de diverses grandeurs de fonte, une tourtière et un chaudron, deux poêles à frire, deux lèche-frites, trois grils, deux trépieds, deux moulins à café, deux fourchettes de fer, un rôtissoir, cinq *saspannes*, deux bombes de fonte, un mortier et son pilon de cuivre, dix moules de fer blanc, quatre chandeliers de cuivre, deux *antonnoirs*, deux couteaux à hacher, six plats de *faillance*, vingt-quatre assiettes de *faillance*, deux *scizeaux ferré*, une cuillère à pot, deux grands plats d'étain, dix couteaux et dix fourchettes, un fanal cassé...

Dans les chambres d'en haut, celle qui semble tenir lieu de grenier offre un peu plus d'intérêt. Il y a de tout... de la vaisselle, des ustensiles et des provisions: carafes, plats creux, dix-sept bassins de *faillance* de lait, une boîte à thé de mahogany, un huilier avec six fioles, vingt-deux assiettes à *désert*, deux pots de chambre, quarante-cinq assiettes creuses, vingt-cinq assiettes plates, neuf jarres de grais, cinq fioles de moutarde, quinze magues (mugs), deux bombes de cuivre, deux jarres presque pleine d'huile, une boîte avec du thé vert, une valise à moitié de fleur, une valise avec du sucre blanc en pain, un baril plein de castonade, 72 briques de savon, une garniture de couteaux et fourchettes de table neuf, six de chaque façon; une garniture de table contenant plusieurs douzaines d'assiettes et de plats de *faillance à bort* bleu, etc...

Le 27 janvier l'exploration de la maison Hart prit fin par une tournée dans la cour et dépendances. Ce ménage cossu avait des voitures et un embryon de basse-cour: deux chevaux; deux vaches; un harnais argenté double, un harnais avec des bossettes de cuivre, un harnais de travail; une calèche sur monture en ressort, deux vieilles carioles, une *traine*, une charette, un *caberoi*, une autre calèche

jaune, une *berouette*; deux *beiches*; un râteau; environ cinquante poules, quatre oies, deux dindes et deux canards.

Le 9 février les enquêteurs revinrent inventorier quelques valises d'articles autour desquelles il paraît y avoir eu discussion. Puis ils enregistrèrent les papiers et titres de propriétés, une soixantaine environ, dont il est difficile d'apprécier la portée sans procéder à des recherches qui nous conduiraient trop loin pour les fins de cet article. Il y aurait une étude spéciale à faire sur les terres, maisons, seigneuries, obtenues par achat ou cession forcée. Il y aurait lieu aussi de séparer, dans cet inventaire, ce qui concerne le sieur Aaron Hart et ce qui relève de la compagnie qu'il avait formée avec trois de ses fils. Là encore il nous faut bien nous abstenir. Notons que les dettes de la dite société semblent peu considérables, à l'exception d'un montant de \$50,000 dû à Aaron Hart. Par contre, les sommes dues à la dite société indiquent une situation prospère! Ces dettes dépassent le total de \$80,000.

Le tableau des sommes dues à la société *Aaron Hart & Sons* révèle l'étendue du terrain couvert par cette maison de commerce. Notons que cette firme se composait de Aaron Hart pour quatre dixièmes, de Ezékiel Hart pour trois dixièmes, de Moses Hart pour deux dixièmes et de Benjamin Hart pour l'autre dixième. Je cite au hasard quelques-uns des principaux créanciers, en mettant de façon approximative le montant dû: Henry Judah, \$700; Amable Bellair, de Masquinongé, \$2,000; Jean Bellenois, de la Rivière-du-Loup, \$50; Bélair et Duchaine, \$1,000; Pierre Bureau, \$10; Joseph Bolvin, \$200; Joseph Badeaux, \$500; George Cook, de Missisquoi, \$800; Jacob Cook, \$620; Jean-B. Courval, de la Rivière-du-Loup, \$2,000; Louis Courval, des Trois-Rivières, \$1,500; Thomas Cooke, de la Pointe-du-Lac, \$50; Paul Duchaine, d'Yamachiche, \$1,800; James Fraser, \$1,500; Louis Guky, de Machiche, \$2,400; Jean-B. Lemaitre-Bellenois, de la Rivière-du-Loup, \$75; la brasserie Hart, \$6,000; Charles Tariou de Lanaudière, \$170; Etienne Leblanc, \$750; Docteur Laterrière, \$20; Ant. St-Louis, d'Yamachiche, \$525; A. Richer-

Lafèche, \$10; Nicolas Montour, \$450; Louis Picard, de Saint-François, \$1300; Moses Hart, « pour hangard », \$1,800; Isaac Phineas, de Rivière-du-Loup, \$5,300; Madame Cabanac, \$15; N. Durocher, ptre de Nicolet, \$10; pelleteries envoyées en Angleterre, \$1,500, etc...

L'étude des biens et propriétés d'Aaron Hart avait pris près d'un mois. La famille avait suivi d'un oeil méfiant le relevé des richesses qu'elle allait se partager selon les données minutieuses du testament d'Aaron. Malgré toutes ses précautions, le Juif défunt n'avait pas réussi à établir un texte suffisamment précis pour éviter les heurts des héritiers. Il y eut, autour des dernières volontés de notre personnage, une longue bataille fort peu édifiante. Mais cela est une autre histoire...

Il est temps de passer à notre deuxième enrichi: Nicolas Montour. Les héritiers de Hart connurent les inconvénients qui proviennent parfois d'une trop grande abondance de biens. La cupidité engendra des chicanes entre membres d'une même famille. La veuve Montour dut faire face à des problèmes d'autre nature. Contrairement à Aaron Hart qui avait pratiqué la sage politique financière de l'achat au comptant, l'ancien traiteur n'avait pas peur des dettes. Sorti du commerce des fourrures vers 1790 avec un magot d'une centaine de mille dollars, Nicolas Montour laissait de nombreuses dettes à son décès, survenu le 6 août 1808. Sa veuve, mère de quatre enfants mineurs, s'autorisa des volontés de son mari défunt et vendit une part de ses biens pour éteindre les dettes les plus lourdes.

Peu de temps après la mort du seigneur de la Pointe-du-Lac, le notaire Joseph Papineau, de Montréal, procéda à l'inventaire des meubles et effets qui se trouvaient au manoir de Woodlands. L'inventaire, poursuivi les 16 et 17 septembre 1808, fut interrompu par madame Montour, « parce qu'elle n'était pas en possession des titres et qu'elle n'avait pu se procurer une connaissance suffisante des dettes actives et passives et des titres et papiers du dit feu Nicholas Montour... » Cette décision, et les mots qui la justifient, disent assez que le défunt n'avait pas laissé une situation très nette ni très claire. Gene-

viève Wills, la veuve de Montour, semble avoir eu de la décision et de la *poigne*. Elle mit deux ans à éclaircir l'horizon et à régler les affaires les plus compliquées, après quoi, maître Bélanger, notaire, vint reprendre, le 1er juin 1810, l'inventaire interrompu deux ans plus tôt. Dame Geneviève Wills affirmait, comme il est dit dans l'acte de maître Bélanger, « que, depuis cette époque elle se serait procuré, en conséquence des démarches qu'elle a faites, tous les renseignements qu'elle croit nécessaires pour faire clore le dit inventaire. »

Avant d'aborder l'étude de ce dernier document, il convient de consulter l'acte du notaire Joseph Papineau, en date des 16 et 17 septembre 1808. Les indications et détails qu'il porte nous aideront à fixer l'atmosphère de la maison seigneuriale de la Pointe-du-Lac au début du XIXe siècle.

Contrairement au notaire Badeaux qui ne semble même pas avoir pris la peine d'ouvrir les deux valises pleines de livres, trouvées dans une chambre « d'en haut », à côté de briques de savon et de barils de sucre ou de *castonade*, le notaire Joseph Papineau accorde aux livres de Nicolas Montour l'honneur d'ouvrir la liste de pièces inventoriées. Les premières pages manquent, dans la copie que j'ai sous la main. Le montant rapporté, 25 " 5 " 0, indique que la page où commence la liste que je veux citer marque tout de même le début du catalogue. Je cite au complet la liste des ouvrages énumérés sur cette page :

Encyclopedia Britannica, dix-sept volumes in quarto à dix chelins le volume, huit livres, dix chelins.

Holy Bible, un volume 4o, dix chelins.

Johnson's Seasons, un volume 4o, cinq chelins.

Biographical Magazine, un volume 8o, cinq chelins.

Moore's Feluco, 2 volumes 8o, cinq chelins.

History of Insects, un volume, 8o.

Guthrie's Grammar, un volume, 8o, cinq chelins.

Practical Farmer, un volume, 8o, deux chelins.

Cecilia, cinq volumes 12, le tout cinq chelins

Neuf volumes, le tout quatre chelins.

Chambaud's Dictionary, un vol. 4o, dix chelins.

Elegant Extracts, trois vol. 8o, dix chelins.

Addison's paper, Watson Gazeteer, Maire's Bookkeeping, six volumes, en tout sept chelins et demi.

Brigg's Cookery, un vol: Chesterfield's letters, le tout dix chelins.

Smith wealth of nations, 3 volumes, cinq chelins.

Ossian's poems, 2 vol: Collection of farces, minor theatre, deux volumes, le tout neuf chelins.

Description of England, dix volumes, et Picture of London, un vol., le tout une livre.

Huit brochures, le tout quatre chelins.

Dictionnaire de Boyer, un vol. 8o, cinq chelins

United States law constitution, Blackstone's commentaries, le tout huit volumes, quinze chelins.

United States law constitution, Blackstone's commentaries, le tout huit volumes, quinze chelins.

Gazeteer of France, trois volumes brochés, deux chelins.

Buffon's natural history, 2 vol. 8o, quatre chelins.

Burn's justice, 4 vol. 8o, Don Quixote, un vol., le tout dix chelins.

Un berceau d'enfant et un lot de gazettes et magazines et journaux, le tout une livre...

L'enquêteur passe à une autre salle et note: « Dans un autre cabinet, un lot de harnois et une selle, le tout quinze livres. »

Puis il continue d'inscrire ce que lui révèle son inspection. Je voudrais bien tout citer, mais il me faut abrégé et retenir les indications principales seulement. Je cite quelques items en suivant l'ordre de l'inventaire: un bureau d'ébène, quatre livres; environ 200 livres de sucre du pays, le tout trois livres; une bombe de fer, deux fers à repasser et une sauce-pann, le tout huit chelins, etc... Dans la cour, le

notaire enregistre les voitures seigneuriales: un carrosse, vingt louis, un Gig, vingt livres, un cabriolet, trois livres. Dans la même liste que ces véhicules fastueux figurent des voitures de ferme: une charette à l'eau et roues *férées*, une livre; deux grandes charrettes à foin, ensemble 20 chelins (une livre); un tombereau et les roues, une livre, dix chelins.

Le 17 septembre le notaire et ses assistants procédèrent à l'inventaire de la boulangerie. Notons encore quelques items: Un tour à pointes avec sa roue et outils prisé et estimé une livre; deux petits tours en l'air et outils, une livre; une bigorne, cinq chelins; une paire de raquettes, deux chelins; au hangard, près du moulin, une pompe à feu et ses tuyaux, quatre livres; deux cordes de bois de frêne, le tout huit chelins; trois barils de peinture, quinze chelins le tout; deux cribles, ensemble une livre; autour du moulin, environ soixante-quinze madriers de dix pieds, bois marchand, deux livres; un cheval blanc, trois livres; trois vaches, ensemble quatre livres; un taureau d'un an, une livre; un veau de l'année, cinq chelins.

Suit l'état des meubles et effets que Dame Geneviève Wills se réserve pour en jouir avec son habitation; là encore, contentons-nous du principal: « Un sofa, avec sa couverture d'indienne, prisé et estimé de quatre livres; une table ronde de mahogany, une livre; une grande table de mahogany et deux demi-lunes, le tout une livre; quinze chaises peintes en vert, en tout deux livres; un jeu de tric-trac, dix chelins; une couchette pliante, les rideaux d'indienne et un matelat, le tout quatre livres; deux pots de fayance, deux soupières, deux saucières, deux coquilles, quatre douzaines d'assiettes, deux saladiers, dix plats, seize petite assiettes, le tout quarante chelins (deux livres); un pilon de marbre, cinq chelins; une paire de petites balances de cuivre et vingt livres de poids, dix chelins; huit couteaux et huit fourchettes à manche noir, cinq chelins; douze carafes de verre blanc, quatre porte-carafes, le tout deux livres; un moulin à poivre et un moulin à café, le tout dix chelins; une lampe de verre, un moule à chandelles de fer blanc, quatre tasses et soucoupes, deux

bowls, un pot à crème, quatre coquiers, quatre salières, un moutardier, seize verres à pied et huit gobelets, le tout quinze chelins; quatre chandeliers argentés, une livre; deux cuillères à ragout argentées, dix chelins; deux boîtes à couteaux avec chacun une douzaine de grands couteaux et fourchettes; six cuillères argentées et six couteaux et six fourchettes à dessert, le tout trois livres; une couchette en mahogany, lit de plume, matelat et rideaux d'indienne, le tout douze livres, dix chelins; un lit de plume, une livre; une grille de fonte pour cheminée et un garde-feu, une livre; une commode de mahogany, trois livres; une grande armoire de merisier, trois livres; dix-sept paires de grands draps de toile de Russie à demi usés, à dix chelins la paire, huit livres, dix chelins; dix nappes de toile ouvrée, ensemble trois livres; six paires de drap de toile du pays à cinq chelins la paire, ensemble une livre, dix chelins; quatre douzaines de serviettes ouvrées, deux livres; un couvre-pied de coton frappé, demi usé, une livre, dix chelins; douze couvertures d'oreillers de toile fine, le tout dix chelins; trois couvre-pieds de coton blanc, ensemble une livre, dix chelins; deux couvre-pieds d'indienne, ensemble, une livre; six couvertes, ensemble, deux livres; deux petites couchettes et deux beaux dets et lits d'enfants, le tout quatre livres; une couchette et lit pour les servantes, une livre; quatre rideaux de fenêtre de bazine, ensemble quatre livres. »

Dans la « chambre de compagnie » on relève: un sofa et quatorze chaises de mahogany garnies de crin, le tout dix-huit livres; trois tableaux, deux livres; deux tables à jeu, deux livres.

Puis, le notaire Papineau termine la liste des articles retenus par la veuve Montour: « une commode de toilette, deux livres; une couchette, lit de plume, matelat et rideaux d'indienne, le tout cinq livres; un miroir, deux livres; huit valises, trois livres; une carte de la province, trois chelins; une grande chaudière de cuivre et son trépied, une livre dix chelins; un banc-lit, cinq chelins; un petit chaudron et deux potagers en fer-blanc, ensemble cinq chelins; trois saucissons, cinq fers à flasquer, une cuillère à pot, un fourchon, deux

grils, une bombe de fer, le tout quinze chelins; quatre poêles de fer et leurs tuyaux, ensemble dix livres; dix douzaines de bouteilles vides, une livre! »

Pour compléter l'équipement réclamé par la seigneuresse, ajoutons: une carriole couverte, deux livres; une calèche, quatre livres; une vieille carriole, cinq chelins; une vieille traine, cinq chelins; un cheval noir, trois livres; deux vaches, ensemble quatre livres.

Le « ménage » complet de la dite dame se trouve évalué à environ \$650. L'équivalent en articles modernes représenterait une jolie somme!

Arrivons maintenant à la reprise d'inventaire demandée deux ans plus tard. Cette fois, maître Bélanger officie et il commence par l'examen des quittances établissant le règlement des principales dettes passives. La veuve Montour a dû déployer beaucoup d'activité et d'habileté, puisqu'elle a réussi à éteindre, en moins de deux années, des réclamations dépassant le total de \$10,000.

La liste des dettes passives de l'ancien baron de la fourrure devenu seigneur nous révèle qu'il avait un tempérament optimiste! L'avenir ne l'effrayait pas et il laissait allègrement les charges s'accumuler, comptant que tout finirait par bien tourner. Je relève quelques noms des créanciers de Montour que sa courageuse jeune veuve avait réussi à payer, de 1808 à 1810; Ezékiel Hart, environ \$1,000; Louis Dunière, \$70; Amable Berthelot, \$30; John, le domestique, pour salaires, \$20; à l'honorable James McGill, la somme de cent onze livres, deux chelins et deux pence, courant, pour le montant du billet du dit feu Nicolas Montour en sa faveur, en date du cinq octobre mil huit cent quatre, ensemble trente-neuf livres, dix-neuf chelins et dix pence d'intérêt sur icelle, laquelle somme fut payée, ainsi qu'appert par le reçu du dit James McGill, du quatorze décembre 1808; le Séminaire de Montréal, pour balance de lods et vente dûs par la dite succession pour deux acquisitions qu'ils avait faites de deux maisons sur les rues Saint-Denis et Saint-Paul, la somme de 80 livres; Messire François Noiseux, grand vicaire, pour une année de rente d'un

constituit trois livres, huit chelins et un penny; René Kimber, marchand, \$100; Benjamin et Alexandre Hart, \$150; Michel Robitaille, meunier, \$1500; Moses Hart, \$800; diverses dépenses faites par madame Montour pour habits de deuil, pour elle et ses enfants et ses domestiques, \$180; à divers pour dépenses extraordinaires faites à la maison lors du décès du dit feu Nicolas Montour, \$85; la rév. John Doty, maître d'école pour éducation des enfants de feu Mr. Montour, \$90; Joseph Badeaux, notaire, \$90; Patterson, Grant & Co., pour le montant du billet de feu Mr. Montour, \$500; James Mitchell, \$1000; McTavish, McGillivray & Co. \$900; maître Joseph Badeaux pour sa commission sur la vente des effets de la succession du dit feu Nicolas Montour qu'il avait omis de déduire sur le produit de la dite vente (320 livres, 15 chelins), soit 16 livres; Pierre Vézina, avocat, \$100; John Wills, \$100; Pierre Montour, forgeron, \$10; Modeste Pratte, arpenteur, \$20; en tout, un montant de 2056 livres, 5 chelins, onze pence, acquitté en deux ans.

A ces dettes passives acquittées, il faut ajouter un montant d'environ \$3,000 à payer à divers créanciers: à Antoine LeSieur pour le montant d'un jugement obtenu contre la dite succession, \$185; à William Logan, le montant de son compte affirmé pour du pain livré au défunt lors de sa résidence à Montréal en 1801, \$15; à Parker, Gennard, Ogilvy & Co. et sir Alexander Mackenzie, suivant le compte courant du 1er mai 1805, \$235; au docteur George Carter, médecin, \$70; à John Frobisher, \$80; à Monro & Bell, \$350; à Jean-Baptiste Durocher, \$1000; à Louis Dunière, \$800; etc. Une petite note nous édifie sur la vigilance que les notaires du temps apportaient à présenter leurs notes de frais: à maître Joseph Papineau, notaire à Montréal (inventaire des 16 et 17 septembre 1808), et à maître Joseph Badeaux, notaire aux Trois-Rivières, leurs comptes non encore livrés (à la date du 2 juin 1810).

Pour se tirer du maquis de dettes où l'avait laissée son époux prodigue, madame Nicolas Montour dut recourir aux grands moyens: « Déclaré la dite Dame comparante que pour parvenir à acquitter la

plus grande partie des dettes ci-dessus, elle a usé de l'autorité à elle donnée par le codicille du dit feu Nicholas Montour, du dit jour dix-huit juin, mil huit cent huit, au pied de son testament, et qu'en vertu de la dite autorité elle a vendu à William McGillivray, écuyer, le premier jour d'octobre, mil huit cent huit, l'emplacement et maison qui appartenait à la dite succession, situés en la ville de Montréal, rue St-Paul, que le dit feu Nicholas Montour avait acquis du Chevalier Johnston de plus qu'elle a fait procéder par maître Joseph Badeaux, Notaire Public, à la criée et vente par encan public les 28 et 29 novembre mil huit cent huit, de la plus grande partie des biens mobiliers, meubles de ménage et autres articles qui furent inventoriés par le dit Maître Papineau... laquelle vente publique se monte à la somme de trois cent vingt livres, quinze chelins; qu'elle a encore fait vendre par encan public le trois mai, mil huit cent neuf, aux Trois-Rivières, par Mr Badeaux, Notaire, une partie des meubles qui lui appartenaient... 110 livres, 19 chelins, 9 pence, qu'elle a fait vendre deux cribles à l'encan par Mr Philip Burns qui ont produit la somme de 4 livres, 9 pence, qu'elle a reçu de divers pour des terres à bois vendues et concédées dans la seigneurie de la Pointe du Lac: \$150.... »

Et l'acte ajoute: « Total de la masse active de la dite succession (non compris les biens fonds restants cy après inventoriés) la somme de deux milles cent seize livres, deux chelins et deux pence courant. » La masse passive, comprenant les dettes encore en souffrance, se montait à 715 livres, 6 chelins, 6 pence. Si on ajoute les 2056 livres, 5 chelins et 11 deniers, payés depuis 1808, on a un total de 2771 livres, soit un excédent défavorable de 655 livres, environ \$3000.

Mais il restait les biens fonds. D'abord la seigneurie de Tonnancour, payée environ \$15,000 en 1795, et enrichie de nombreuses constructions. Cette seigneurie avait une lieue et demie de front sur deux de profondeur; elle comportait une maison domainiale, un moulin à farine à quatre moulanges, un moulin à scie ayant quatre paires de scies, une maison pour meunier, idem pour fermier, granges, étables, hangars en bois et autres dépendances. A ce domaine il faut ajou-

ter une partie du fief Gatineau, « s'étendant environ trois quarts de lieue de profondeur... ensemble tous les droits seigneuriaux, honorifiques et lucratifs des dites seigneuries, lesquelles produisent annuellement selon un état extrait du Terrier donné par M. Badeaux, notaire, le trente avril mil huit cent neuf, trente trois minots, trois quarts de blé, quarante huit chapons, et en deniers, onze cent quatre vingt onze livres, huit sols, la livre à vingt sols chaque. Déclare la dite Dame comparante qu'au meilleur de sa connaissance, il appartient à la dite succession, un quart du Township de Wolfestown... » Dans leur biographie de Montour, MM. Fabre-Surveyer et Francis-J. Audet disent que le 14 août 1802, Montour avait obtenu la concession de 11,500 acres de terre dans le canton de Wolfestown. Une bagatelle!

Le reste de l'inventaire de M. Bélanger commente la portée des titres et papiers de dame Montour, à savoir son contrat de mariage et le testament de feu son époux. Il n'y a là rien qui puisse intéresser particulièrement les lecteurs de cet article.

Madame Montour vécut encore vingt-deux ans. Elle mourut en 1832, suivie bientôt de son fils Horatio, célibataire. Dans sa biographie de la Pointe-du-Lac, le R. P. Alexandre Dugré indique que l'héritage va en tiers indivis aux trois filles: Caroline, Julie-Elise et Melinda.

Comme récompense au mérite, j'offre aux lecteurs qui ont eu le courage de lire jusqu'au bout mon énumération indigeste, les lignes savoureuses du père Dugré sur la descendance des Montour:

«L'ainée, Melinda, restera en tutelle toute sa vie (1801-1872) enfermée dans une chambre du manoir: elle est folle. Son tiers d'héritage passe à des demoiselles MacPherson, nièces de madame Montour par leur mère, née Wills.

« Caroline, restée veuve de Louis-Edouard Kimber, de Nicolet, après quatre ans de ménage, était venue demeurer avec sa mère. Le garçon de ferme, Toussaint Biron, se sentait gêné devant elle, et la gentille veuve prenait plaisir à monter avec lui en charrette, à lui donner des messages et des rafraîchissements. Mais on n'était pas au

siècle de l'inconvenance, et voilà qu'un matin, Biron annonce qu'il va partir, qu'il ne peut plus travailler là.

« Pourquoi? demande-t-elle, portée à la démocratie.

« Le brave garçon regarde ailleurs, tourne sa tuque, rougit, bégaie et se livre enfin: « Il faut bien que je m'en aille: je vous aime!

« Il arriva ce que vous pensez: comme disait l'enfant d'école, le futur du verbe *aimer*, c'est *se marier*. La seigneuresse-mère, qui n'est peut-être pas contente, les expédie sur une terre qui sera l'héritage d'un neveu, Honoré Biron, que l'on appellera le petit seigneur, et qui la transmet à un neveu Guay, l'actuel occupant.

« La troisième demoiselle Montour épouse le docteur Charles Mailhot, qui ouvre son bureau devant l'église, en bas. Le mari de Julie-Elise Montour devint conseiller législatif pour la division de Shawinigan, de 1862 à 1867, alors qu'il devint sénateur pour la division de La Vallière... Les corps de la seigneuresse Montour et de son fils Horatio, des époux Mailhot et de leurs neuf enfants, reposent dans la chapelle funéraire, au centre du cimetière, où les jeunes gens jadis allaient faire une visite; les soirs d'automne, pour faire leur preuve de courage. »¹

Cette page teintée d'humour ramène mon étude sur un plan plus humain et moins sec. Les lecteurs en sauront gré au pittoresque père Dugré!



1. *La Pointe-du-Lac*, p. 22 et 23.